



# GUIDES

RENTRÉE  
2016

**onisep**

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

# APRÈS LA 3<sup>E</sup>

**CHOISIR  
SON ORIENTATION**



[www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)

ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Office national d'information sur  
les enseignements et les professions  
12, mail Barthélemy-Thimonnier, CS 10450  
Lognes - 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2  
Tél. : 01 64 80 35 00  
Publication de l'Onisep

Directeur de la publication : George Asseraf

Directrice adjointe de la publication :  
Marie-Claude Gusto

SERVICES CENTRAUX

Éditions

Chef de département : Élisabeth Gros  
Rédactrice en chef : Laurence Congy  
Correction : Valérie Doineau

Ressources documentaires

Chef de département : Gilles Foubert  
Documentation : Pierre Martin,  
Nathalie Remonus, Claire Magimel,  
Hélène de Compiègne

Studio

Chef de service : Bruno Delobelle  
Maquette et mise en pages : Évelyne  
Delzescaux, Isabelle Sénéchal  
Iconographe : Brigitte Gilles de la Londe

Fabrication

Chef de service : Marie-Christine Jugeau  
Photogravure : Key Graphic (Paris)

Diffusion et commercialisation  
Onisep VPC - 12, mail Barthélemy-Thimonnier,  
CS 10450 Lognes - 77437 Marne-la-Vallée  
Cedex 2

Internet : [onisep.fr/lalibrairie](http://onisep.fr/lalibrairie)  
Relations clients : [service\\_clients@onisep.fr](mailto:service_clients@onisep.fr)

Publicité : Mistral Media  
365, rue de Vaugirard, 75015 Paris  
Directeur général : Luc Lehericy (luc.  
lehericy@mistralmedia.fr)  
Directeur commercial : Vivian Favro (vivian.  
favro@mistralmedia.fr)  
Tél. : 01 40 02 99 00

Plan de classement Onisep : ENS 72 00 20

Le kiosque : LEGT/LP

Dépôt légal : XXXXXXXXXXXXXXXX  
Copyright © : XXXXXXXXXXXXXXXX  
Reproduction, même partielle, interdite sans  
accord préalable de l'Onisep.

DÉLÉGATION RÉGIONALE XXXX

Adresse : XXXXXXXX

Tél. : XXXXXXXX

Courriel : XXXXXXXX

Directeur délégué : XXXXXXXX

Rédacteur en chef : XXXXXXXX

Rédaction : XXXXXXXX

Documentation : XXXXXXXX

Conception et réalisation : XXXXXXXX

Maquette/mise en pages : XXXXXXXX

Correction : XXXXXXXX

Diffusion : XXXXXXXX

Publicité : XXXXXXXX

Impression : XXXXXXXX

ISSN : XXXXXXXX

Dépôt légal : XXXXXXXX

Nombre d'exemplaires : XXXXXXXX



La classe de 3<sup>e</sup> est une étape importante dans votre scolarité. À la fin de l'année, vous devrez faire des choix d'orientation : voie générale et technologique ou voie professionnelle. Votre décision engagera l'année à venir pendant laquelle vous aurez, pour la plupart, à vous déterminer pour les années suivantes. Ce choix est donc important et ce Guide est fait pour vous aider. Vous y découvrirez :

- Le calendrier de l'année de 3<sup>e</sup> précisant toutes les étapes des procédures d'orientation et d'affectation ;
- la présentation de la voie générale et technologique, avec un zoom sur la classe de 2<sup>de</sup> générale et technologique, les différentes séries de bacs et leur articulation avec les poursuites d'études supérieures ;
- la présentation de la voie professionnelle, de la 2<sup>de</sup> pro au bac, bac pro agricole, le CAP, le CAP agricole, débouchant sur deux possibilités : l'accès direct à l'emploi ou la poursuite d'études, sous statut scolaire ou d'apprentissage ;
- des réponses aux questions sur les aides qui vous seront apportées si vous êtes en situation de handicap, pour la poursuite de vos études.

Au-delà de ce Guide, découvrez toutes les ressources que l'Onisep met à votre disposition sur le site [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) et n'hésitez pas à rencontrer un/e conseiller/ère d'orientation-psychologue, tout au long de cette année, pour préparer en connaissance de cause votre projet scolaire et professionnel.

**George ASSERAF**

IGAENR/Directeur de l'Onisep

<b>Le calendrier de l'orientation de la classe de 3<sup>e</sup></b>	p. 2
<b>Choisir la voie générale et technologique</b>	p. 4
La 2 <sup>de</sup> générale et technologique	p. 5
Les bacs généraux et technologiques	p. 9
<b>Choisir la voie professionnelle</b>	p. 12
Le bac professionnel	p. 13
Le bac professionnel agricole	p. 13
Le certificat d'aptitude professionnelle - le certificat d'aptitude professionnelle agricole	p. 14
Un diplôme professionnel et après ?	p. 14
Liste des bacs pro	p. 16
<b>Vos questions, nos réponses...</b>	p. 18
<b>Les formations après la 3<sup>e</sup></b>	p. 20
<b>Collégien/ne en situation de handicap Orientation et poursuite d'études</b>	p. 22
<b>Dans votre région</b>	p. 22
XXXXXXXXXXXXXXXXXX	p. xx
XXXXXXXXXXXXXXXXXX	p. xx
XXXXXXXXXXXXXXXXXX	p. xx
XXXXXXXXXXXXXXXXXX	p. xx
XXXXXXXXXXXXXXXXXX	p. xx
XXXXXXXXXXXXXXXXXX	p. xx
XXXXXXXXXXXXXXXXXX	p. xx
XXXXXXXXXXXXXXXXXX	p. xx

# Le calendrier de l'orientation

La fin de la classe de 3<sup>e</sup> correspond au 1<sup>er</sup> palier d'orientation au sortir du collège : il faut choisir entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle. Un calendrier précis rythme la progression du projet personnel de l'élève vers la décision d'orientation débouchant sur l'affectation. Mémo des principales étapes.

## De septembre à décembre réflexion et information

Le 1<sup>er</sup> trimestre doit vous permettre de vous informer pour préparer « l'après collège » avec votre famille. Utilisez les ressources du centre d'information et de documentation (CDI) de votre collège, sur les différentes formations et les métiers qui vous intéressent. Échangez avec votre professeur/e principal/e, le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue. Préparez votre stage d'observation en milieu professionnel pour mieux connaître la réalité du monde du travail. Pensez à noter les rendez-vous importants de l'année : salons, forums, journées portes ouvertes... Veillez à conserver et à consulter vos recherches sur le Folios intégré à l'espace numérique de travail (ENT) de votre collège et complétez votre Parcours Avenir (voir Info+ page 3).

## De janvier à février les intentions provisoires

Vous indiquez votre (ou vos) vœu(x) provisoire(s) sur la fiche de dialogue ① (aussi appelée fiche-navette ou fiche de liaison) remise par le collège :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> spécifique (pour les bacs sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration, STHR ; techniques de la musique et de la danse, TMD ; et 2 brevets de technicien (BT) : dessinateur en arts appliqués ; métiers de la musique ;

- 2<sup>de</sup> professionnelle (bac pro en 3 ans) ;
  - 1<sup>re</sup> année de CAP ou CAP agricole.
- Voir Les formations après la 3<sup>e</sup> page 20.

## En mars

### les propositions du conseil de classe

Le conseil de classe formule une première proposition d'orientation. Cette proposition constitue la base d'un dialogue avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue (Cop) en vue d'un choix définitif.

## D'avril à mai

### la demande d'orientation

Vous faites votre (ou vos) vœu(x) définitif(s) en complétant la fiche de dialogue ①.

### la demande d'affectation

Vous devrez remplir aussi le dossier de demande d'affectation ② (établissements souhaités et formations précises demandées).

Important : présenter un dossier pour intégrer une formation n'assure pas automatiquement une place dans un établissement.

### ① Fiche de dialogue

Aussi appelée fiche-navette ou fiche de liaison, elle est présente lors des différentes phases d'orientation. Elle permet à l'élève et à sa famille d'indiquer les vœux provisoires d'orientation (au 2<sup>e</sup> trimestre) et les vœux définitifs (au 3<sup>e</sup> trimestre). Y sont notées également les propositions du conseil de classe et la décision d'orientation du chef d'établissement, voire celle de la commission d'appel. Ce document, témoin de toute la procédure d'orientation, a une valeur juridique.

### ② Demande d'affectation

À la fin de la 3<sup>e</sup>, l'élève indique par ordre de préférence, dans un dossier en ligne, les établissements où il voudrait être affecté. En fonction de sa (ou ses) demande(s) d'orientation (2<sup>de</sup> générale et techno ; 2<sup>de</sup> spécifique ; 2<sup>de</sup> pro ; 1<sup>re</sup> année de CAP...) il précise, pour chacune d'elles, ses choix d'enseignements d'exploration et/ou de spécialités professionnelles. Pour les affectations en centre de formation d'apprentis (CFA), en maison familiale et rurale (MFR), en établissement privé l'élève doit impérativement contacter l'établissement de son choix. Bien

se renseigner auprès du centre d'information et d'orientation (CIO) ou du collège.

### ③ Appel

En cas de désaccord avec l'orientation définitive prononcée par le chef d'établissement, la famille de l'élève peut faire appel, dans un délai de 3 jours ouvrables après la notification de la décision d'orientation. Elle joint alors à la fiche de dialogue une lettre adressée au président de la commission d'appel expliquant les motifs de l'appel et/ou demandant à être entendue par la commission. La famille peut également se faire représenter.

### ④ Notification d'affectation

Elle indique dans quel établissement le directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-Dasen) vous a attribué une place. L'affectation est informatisée (via le logiciel Affectation des élèves par le net, Affelnet). Elle prend en compte 4 éléments : la décision d'orientation ; l'ordre des vœux de l'élève et de sa famille ; les résultats scolaires de l'élève ; le nombre de places disponibles. Attention : cette notification n'équivaut pas à une inscription.

# de la classe de 3<sup>e</sup>



©Dimitry/Slovak.com

## En juin

### la décision d'orientation

Le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre formule une proposition d'orientation, en réponse à votre (ou vos) demande(s) d'orientation :

- si elle est conforme à votre demande, la proposition d'orientation devient alors votre décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille ;
- si le désaccord persiste après cette entrevue, votre famille peut faire un recours (dans un délai de 3 jours après la décision) auprès d'une commission d'appel <sup>3</sup> qui arrêtera la décision d'orientation définitive.

C'est ensuite vous et votre famille qui choisissez les enseignements d'exploration et les spécialités de diplômes professionnels. Votre demande sera satisfaite dans la limite des places disponibles, après traitement informatisé par la procédure Affelnet.

## Fin juin-début juillet

### l'affectation

À partir du 1<sup>er</sup> juillet, vous recevez votre notification d'affectation <sup>4</sup> en lycée.

Dès réception de cette dernière, vous devez, avec votre famille, impérativement procéder à votre inscription <sup>5</sup> dans le délai indiqué sur le dossier. Sinon, la place sera considérée comme vacante et pourra être attribuée à un autre demandeur.

#### <sup>5</sup> Inscription/téléinscription

Certains collèges permettent aux familles de se connecter au site de téléservices de l'académie, via un compte Internet (accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette), pour valider la demande d'inscription de leur enfant dans le lycée où il a été affecté. Sinon, un dossier est remis par le lycée à la suite de la procédure d'affectation. Le contenu du dossier d'inscription varie d'un lycée à l'autre. En général, sont demandés à la famille : le formulaire de demande d'inscription dûment complété ; le certificat de sortie de l'établissement d'origine indiquant

la décision de fin d'année ; les bulletins trimestriels de l'année de 3<sup>e</sup> ; un justificatif de domicile ; des photos d'identité de l'élève.

Attention : vous devez impérativement remettre ce dossier au lycée avant de partir en vacances, sous peine de voir la place qui vous a été attribuée proposée à un autre élève.

À noter : à tout moment de la procédure, si vous n'obtenez pas satisfaction, vous et votre famille pouvez opter pour le redoublement qui doit rester exceptionnel.



©Chris Schmidt/Slovak.com

## INFO +

### Entretien personnalisé d'orientation

Tenu dès que possible dans l'année, cet entretien individuel d'orientation vous aide à faire le point sur votre parcours de formation et à examiner les poursuites d'études possibles. C'est un entretien entre votre professeur principal, vous et votre famille, organisé en coopération avec le conseiller d'orientation-psychologue (Cop) du collège.

### Développer le potentiel de chaque élève

Le parcours Avenir, généralisé dans tous les établissements de la 6<sup>e</sup> à la terminale, depuis la rentrée 2015, permet à chaque élève de découvrir le monde économique et professionnel ; de développer le sens de l'engagement et de l'initiative ; d'élaborer un projet d'orientation scolaire et professionnel, pour choisir en connaissance de cause.

### Libre choix de l'orientation en fin de 3<sup>e</sup>

L'expérimentation consistant à permettre aux familles de choisir, en fin de 3<sup>e</sup>, la voie d'orientation pour leur enfant se poursuit dans certaines académies volontaires. Renseignez-vous auprès de votre collège pour savoir s'il est concerné.

### Handicap

Les élèves en situation de handicap bénéficient de priorités d'affectation. Faites le point sur vos résultats scolaires et vos projets d'orientation avec votre enseignant référent, votre professeur principal, le conseiller d'orientation-psychologue (Cop) et le médecin de l'Éducation nationale. Visitez les établissements que vous souhaitez intégrer et rencontrez leurs responsables. À partir de là, vous pourrez ajuster votre projet de poursuite d'études. Pour plus d'informations, [www.onisep.fr/handicap](http://www.onisep.fr/handicap).

# Choisir la voie générale et technologique

**Objectif : préparer, en 3 ans (2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et terminale), un bac général ou technologique, diplôme ouvrant les portes de l'enseignement supérieur mais ne permettant pas l'accès direct à l'emploi.**



## ➤ En 2<sup>de</sup> générale et technologique : se déterminer pour une série de 1<sup>re</sup>

La classe de 2<sup>de</sup> générale et technologique est d'abord une classe de détermination. Elle doit vous permettre de préparer et de préciser vos choix en vue d'une orientation en classe de 1<sup>re</sup> générale ou de 1<sup>re</sup> technologique.

Votre emploi du temps comporte une part très importante d'enseignements communs à tous les élèves (80 % du total des enseignements) pour vous donner une culture générale de base. S'y ajoutent 2 enseignements d'exploration au choix (de 1 h 30 à 3 h chacun) pour préparer, en connaissance de cause, votre choix de série de 1<sup>re</sup>. Ces enseignements vous permettent : 1/ de découvrir de nouveaux domaines disciplinaires et les activités qui y sont associées ; 2/ de vous informer sur les cursus possibles en 1<sup>re</sup> et en terminale, comme dans l'enseignement supérieur ; 3/ de connaître les activités professionnelles auxquelles les domaines peuvent conduire.

**NB :** le choix des enseignements d'exploration ne conditionne l'accès à aucune série de 1<sup>re</sup>.

L'accès en séries sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) et techniques de la musique et de la danse (TMD) se fait à partir d'une 2<sup>de</sup> spécifique (admission sur dossier, entretien et tests d'aptitude).

## ➤ En 1<sup>re</sup> : commencer à « caractériser » ses études

La classe de 1<sup>re</sup> amorce le processus de spécialisation sans s'enfermer dans des choix figés.

- **En 1<sup>re</sup> générale :** l'emploi du temps est consacré à des enseignements communs à tous les élèves (français, LV1 et LV2, maths, enseignement moral et civique... voir page 5). Ces derniers représentent une part non négligeable de l'horaire global, ce qui peut faciliter d'éventuels changements de série.

Quant aux enseignements spécifiques à chaque série, ils constituent une première étape vers une spécialisation plus poussée du bac, qui interviendra en terminale, ouvrant sur les formations de l'enseignement supérieur.

- **En 1<sup>re</sup> technologique :** les enseignements généraux (français, langues, histoire-géo, maths, enseignement moral et civique...) permettent de consolider les savoirs fondamentaux en donnant à tous les élèves des repères culturels et

historiques. Cela vous permet, si vous le souhaitez, de changer de série ou de voie, en cours ou en fin d'année, sous certaines conditions.

Les différentes formations technologiques sont intitulées sciences et technologies (ST) du domaine couvert : du management et de la gestion (STMG) ; de l'industrie et du développement durable (STI2D) ; de l'agronomie et du vivant (STAV) ; de laboratoire (STL) ; de la santé et du social (ST2S) ; du design et des arts appliqués (STD2A) ; de l'hôtellerie et de la restauration (STHR).

**Les séries STI2D et STL** réservent une place importante aux enseignements technologiques transversaux à côté des enseignements spécialisés par domaine. C'est en 1<sup>re</sup> que vous choisirez une spécialité (parmi 4 en STI2D ; et 2 en STL). Votre choix n'est pas figé : vous pourrez en changer dans les premiers mois de la classe de 1<sup>re</sup> ou de terminale, à condition de motiver votre demande par un projet, et sous réserve de places disponibles dans la nouvelle spécialité.

**La série STMG** comporte une 1<sup>re</sup> commune à tous les élèves. Le choix d'une spécialité se fait en terminale.

**Les séries ST2S et STD2A** comportent des enseignements technologiques spécifiques dont le poids horaire se renforce de la 1<sup>re</sup> à la terminale. Pas de spécialité à choisir dans ces séries, ni dans les séries STAV et STHR.

Dans toutes les séries, l'emploi du temps privilégie les enseignements technologiques, pour mener à bien des études de cas concrets.

## ➤ En terminale : préparer ses études supérieures

- **En terminale générale :** à côté des enseignements communs, les élèves suivent des enseignements spécifiques à leur série. Certains de ces enseignements, appelés « enseignements de spécialité », sont à choisir parmi une liste donnée. Ils permettent une ouverture sur des domaines d'études variés, à l'intérieur de chaque série (droit et grands enjeux du monde contemporain en L ; informatique et sciences du numérique en S ; sciences sociales et politiques en ES, par exemple) où ils approfondissent les connaissances dans les disciplines dominantes du domaine concerné.

- **En terminale technologique :** la spécialisation est plus forte, dans la perspective d'études supérieures.

En terminale STMG, il faudra choisir une spécialité parmi les 4 proposées. ■

## La 2<sup>de</sup> générale et technologique

Cette première année de lycée va vous permettre d'acquérir une culture générale commune, de tester vos goûts et vos aptitudes en découvrant de nouvelles disciplines, avant de poursuivre vers un bac général ou technologique.

À noter : l'offre des enseignements d'exploration et des enseignements facultatifs varie selon les établissements.

### 8 enseignements obligatoires communs à tous les élèves

#### ■ Français

4 grands genres littéraires (roman, théâtre, poésie, écrits d'argumentation) sont étudiés à différents moments de l'histoire littéraire (entre les XVII<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) à travers des groupements de textes et des œuvres complètes. En vue des épreuves du baccalauréat, la pratique du commentaire de texte (écrit et oral) et de l'écriture d'invention est approfondie, et la dissertation littéraire est abordée.

#### ■ Histoire-géographie

L'histoire des Européens est étudiée à travers celle du monde, de l'Antiquité au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. En géographie, le programme (qui propose 4 thèmes) est centré sur les questions du développement durable.

#### ■ Langues vivantes étrangères (LV1 et LV2)

L'organisation en groupes de compétences facilite le travail sur la communication, notamment l'expression orale. Le recours aux outils numériques permet un travail personnalisé et plus autonome.

#### ■ Mathématiques

Organisées autour de 3 domaines (fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités), les activités mathématiques sont diversifiées : chercher, expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ; appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ; raisonner, démontrer ; expliquer oralement une démarche, communiquer un résultat, à l'oral ou par écrit.

#### ■ Physique-chimie

3 thèmes centraux (la santé ; la pratique du sport ; l'Univers) permettent d'aborder de grandes questions de société et proposent une perspective historique, tout en dispensant des connaissances scientifiques. Une place importante est donnée à la démarche scientifique et à l'approche expérimentale.

#### ■ Sciences de la vie et de la Terre (SVT)

Les 3 thématiques (la Terre dans l'Univers, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé) traitent des grands problèmes auxquels l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée. C'est l'occasion de travailler les méthodes d'argumentation des sciences.

#### ■ Éducation physique et sportive (EPS)

L'EPS offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle permet à chaque élève d'accroître et de mobiliser ses ressources pour développer sa motricité et entretenir sa santé.

#### ■ Enseignement moral et civique (EMC)

À partir d'études de cas autour de « La personne et l'État de droit » et « Égalité et discrimination », les élèves sont amenés à identifier et à expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques, à développer leur expression personnelle, leur argumentation et leur sens critique... tout en s'impliquant dans le travail d'équipe.

### Enseignements d'exploration

#### Choix de 2 enseignements d'exploration

#### → un enseignement d'économie au choix parmi :

##### ■ Sciences économiques et sociales (1 h 30)

Découvrir les savoirs et méthodes spécifiques à la science économique et à la sociologie, à partir de quelques grandes problématiques contemporaines (consommation des ménages, production des entreprises...).

##### ■ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1 h 30)

Découvrir les notions fondamentales de l'économie et de la gestion par l'observation et l'étude de structures concrètes et proches des élèves (entreprises, associations...).

#### → et un enseignement, différent du 1<sup>er</sup>, au choix parmi :

##### ■ Biotechnologies (1 h 30)

Découvrir les protocoles expérimentaux et les procédés bio-industriels liés aux biotechnologies ; aborder les questions de qualité et de sécurité biologiques ; réfléchir à la place des sciences et des biotechnologies dans la société actuelle.

##### ■ Création et activités artistiques (arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines) (1 h 30)

Explorer divers lieux et formes en relation avec la création artistique contemporaine ; apprécier les enjeux





économiques, humains et sociaux de l'art ; découvrir la réalité des formations et métiers artistiques et culturels.

### ■ **Création et innovation technologiques (1 h 30)**

Comprendre la conception d'un produit ou d'un système technique faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable ; explorer de manière active, et à partir d'exemples concrets, des domaines techniques et des méthodes d'innovation.

### ■ **Écologie, agronomie, territoire et développement durable (3 h)**

Découvrir un territoire rural ou périurbain, son organisation, ses projets et sa valorisation dans une perspective de durabilité, en s'appuyant sur des cas réels, en lien avec le développement durable. Les cours peuvent avoir lieu en classe et sur le terrain.

### ■ **Informatique et création numérique (1 h 30)**

#### **Nouveauté 2016**

Faire découvrir la science informatique qui se cache derrière les pratiques numériques quotidiennes. Par exemple, à travers l'utilisation et le fonctionnement d'un ordinateur ; le codage des textes, des images et des sons ; la programmation ; la communication en réseaux...

### ■ **Langue vivante 3 étrangère ou régionale (3 h)**

Découvrir une langue nouvelle et une autre culture ; acquérir les bases de la communication orale et écrite, ainsi qu'un nouveau système graphique pour certaines langues.

### ■ **Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec (3 h)**

Explorer 3 sujets d'étude : l'homme romain/grec, le monde romain/grec, les figures héroïques et mythologiques ; pratiquer la lecture des textes, notamment un extrait significatif d'une œuvre intégrale.

### ■ **Littérature et société (1 h 30)**

Connaître les enjeux, la variété et l'intérêt d'une formation littéraire et humaniste ; percevoir les interactions entre la littérature, l'histoire et la société ; explorer la diversité des cursus et des activités professionnelles liés aux études littéraires.

### ■ **Méthodes et pratiques scientifiques (1 h 30)**

Se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets impliquant les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie ; comprendre l'apport et la place des sciences dans les grandes questions de société ; découvrir certains métiers et formations scientifiques.

### ■ **Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1 h 30)**

Peut être choisi s'il n'a pas été pris en 1<sup>er</sup> enseignement d'économie.

### ■ **Santé et social (1 h 30)**

Découvrir les liens entre la santé et le bien-être social ; aborder la préservation de la santé de la population et de la protection sociale ; explorer les métiers du médical, du paramédical et du social.

### ■ **Sciences de l'ingénieur (1 h 30)**

Analyser comment des produits ou des systèmes complexes répondent à des besoins sociétaux à travers la question du développement durable ; découvrir les objectifs et les méthodes de travail propres aux sciences de l'ingénieur.

### ■ **Sciences économiques et sociales (1 h 30)**

Peut être choisi s'il n'a pas été pris en 1<sup>er</sup> enseignement d'économie.

### ■ **Sciences et laboratoire (1 h 30)**

Découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire ; apprendre à connaître et à utiliser des méthodologies et des outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées (physique, chimie, biochimie...).

## **Choix de 3 enseignements d'exploration**

Les élèves intéressés par les technologies peuvent choisir 3 enseignements d'exploration composés de 1 enseignement d'économie (sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion) et de 2 enseignements au choix parmi :

### ■ **Biotechnologies (1 h 30)**

*(voir descriptif page 5)*

### ■ **Création et innovation technologiques (1 h 30)**

*(voir descriptif ci-contre)*

### ■ **Informatique et création numérique (1 h 30)**

*(voir descriptif ci-contre)*

### ■ **Santé et social (1 h 30)**

*(voir descriptif ci-contre)*

### ■ **Sciences de l'ingénieur (1 h 30)**

*(voir descriptif ci-dessus)*

### ■ **Sciences et laboratoire (1 h 30)**

*(voir descriptif ci-dessus)*





© michaelljung/stock.com

### Choix de 1 enseignement d'exploration

Les élèves intéressés par le sport ou les arts appliqués peuvent choisir 1 seul enseignement d'exploration au choix parmi :

#### ■ Arts du cirque (6 h)

S'initier à l'univers du cirque, en collaboration avec un partenaire culturel habilité ; acquérir des savoir-faire fondamentaux dans les différentes techniques du cirque ; se constituer une culture des arts du cirque et du spectacle vivant.

#### ■ Éducation physique et sportive (5 h)

Suivre une formation pratique, exigeante et rigoureuse dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques ; découvrir les métiers du sport et les études supérieures qui y conduisent.

#### ■ Création et culture design (6 h)

Acquérir les bases d'une pratique exploratoire et créative du design ; appréhender une démarche de conception fondée sur des approches sensibles, plastiques, technologiques, économiques de différentes cultures et époques.

### 1 enseignement facultatif

En 2<sup>de</sup> générale et technologique, un enseignement à choisir parmi : latin ; grec ; LV3 étrangère ou régionale ; arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ; EPS ; un atelier artistique (dans certains lycées). Et pour les élèves des lycées agricoles : hippologie et équitation ; pratiques sociales et culturelles ; pratiques professionnelles.

À noter : un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et de l'enseignement facultatif.

### 1 accompagnement personnalisé pour tous les élèves

Il est destiné à répondre plus étroitement aux besoins des élèves. Il peut comprendre des activités variées, en particulier :

- du travail et du soutien sur les méthodes, pour aider les élèves à s'adapter aux exigences du lycée ;
- de l'approfondissement, pour aborder certaines matières, de manière différente, ou certains domaines ;
- de l'aide à l'orientation, pour aider les élèves à construire leur projet de formation.



#### INFO +

### Des stages et un tutorat pour faciliter vos choix d'orientation et de formation

- Pour les élèves qui souhaitent changer de série ou de voie, et après avis du conseil de classe de l'établissement fréquenté (passage de la voie professionnelle à la voie générale et technologique) ou après avis pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil (passage de la voie générale et technologique à la voie professionnelle), des **stages passerelles** peuvent être organisés pour acquérir les compléments d'enseignement indispensables au changement d'orientation. Ces stages concernent en priorité les élèves de 1<sup>re</sup> générale ou technologique, éventuellement les élèves de 2<sup>de</sup>, et exceptionnellement les élèves de terminale.

- Pour consolider vos connaissances ou améliorer vos méthodes de travail, vous pouvez suivre un **stage de remise à niveau** organisé au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances.

- Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'un **tuteur** pour vous conseiller et vous guider dans votre parcours de formation et vos choix d'orientation, tout au long de votre scolarité au lycée. Dans tous les cas, renseignez-vous auprès de votre établissement.



## → Enseignements et horaires en 2<sup>de</sup> générale et technologique

Enseignements communs obligatoires :	Horaires hebdomadaires
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LV1 et LV2 (a)	5 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
EPS	2 h
Enseignement moral et civique (EMC) (b)	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
<b>2 enseignements d'exploration :</b>	
<b>1 premier enseignement d'exploration au choix parmi :</b>	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
<b>1 second enseignement d'exploration, différent du 1<sup>er</sup> enseignement retenu, au choix parmi :</b>	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Littérature et société	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Méthodes et pratiques scientifiques	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et activités artistiques : au choix parmi arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines	1 h 30
Informatique et création numérique	1 h 30
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
LV3 (a)	3 h
Écologie, agronomie, territoire et développement durable (c)	3 h
<b>3 enseignements d'exploration, pour les élèves intéressés par les technologies :</b>	
<b>1 premier enseignement d'exploration au choix parmi :</b>	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
<b>2 enseignements d'exploration au choix parmi :</b>	
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
<b>1 enseignement d'exploration au choix, pour les élèves intéressés par le sport ou les arts appliqués :</b>	
EPS (d)	5 h
Arts du cirque	6 h
Création et culture design	6 h
<b>Enseignements facultatifs, 1 au choix parmi :</b>	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
LV3 (a)	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 h
EPS	3 h
Hippologie et équitation (c)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (c)	3 h
Pratiques professionnelles (c)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

NB : un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et de l'enseignement facultatif.

(a) Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant de langue. La LV2 et la LV3 peuvent être étrangères ou régionales.

(b) Cet enseignement est pratiqué en groupe à effectif réduit.

(c) Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

(d) Cet enseignement ne peut se cumuler avec l'enseignement facultatif d'EPS.

## Choisir sa série de bac

Il existe 3 séries pour le bac général et 8 séries pour le bac technologique. Quelques éléments de comparaison pour vous aider à choisir votre série en connaissance de cause.

### Le bac général

#### → Bac économique et social (ES)

##### Enseignements communs

Sciences économiques et sociales, maths, histoire-géo, français, langues vivantes...

##### Enseignements de spécialité

Économie approfondie, sciences sociales et politiques, maths.

##### Poursuite d'études

Principalement à l'université, en licence de droit-sciences politiques, sociologie, histoire, sciences économiques et gestion, administration économique et sociale (AES), langues, mais aussi en BTS, DUT, classes prépa, écoles de commerce, de journalisme, écoles spécialisées...

##### Débouchés

Dans la gestion, le droit, le journalisme, la comptabilité, le commerce, la communication, le social, l'enseignement...

#### → Bac littéraire (L)

##### Enseignements communs

Philosophie, français, littérature, littérature étrangère en langue étrangère, langues vivantes, histoire-géo...

##### Enseignements de spécialité

Arts, arts du cirque, droit et grands enjeux du monde contemporain, maths, LV1 ou LV2 approfondie, LV3, latin, grec.

##### Poursuite d'études

Principalement à l'université, en licence de lettres, langues, arts, philosophie, sciences politiques, droit, sociologie, histoire... mais aussi en classes prépa, écoles de commerce, de journalisme, écoles spécialisées, BTS...

##### Débouchés

Dans l'enseignement, le droit, l'édition, la communication, la publicité, le journalisme, le tourisme, les métiers de la culture et du social, la traduction, l'interprétariat...

#### → Bac scientifique (S)

##### Enseignements communs

Français, histoire-géo, langues vivantes, maths, physique-chimie...

##### Enseignements de spécialité

Maths, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, informatique et sciences du numérique, écologie, agronomie et territoires (en lycée agricole).

##### Poursuite d'études

Principalement à l'université, en médecine, pharmacie, odontologie, biologie, physique-chimie, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique, STAPS, droit-sciences politiques, économie, gestion... mais aussi en classes prépa, écoles d'ingénieurs ou de commerce et écoles spécialisées, BTS...

##### Débouchés

Dans la santé, l'enseignement, la finance, l'industrie, l'environnement, l'agriculture, la recherche...

### Le bac technologique

#### → Bac sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)

##### Enseignements communs

Biologie-écologie, physique-chimie, sciences économiques, sociales et de gestion, technologies de l'informatique et du multimédia, sciences et techniques agronomiques...

##### Poursuite d'études

Principalement en BTS agricole (production, transformation, aménagement, commerce et services), certains DUT ou BTS du domaine de la biologie... mais aussi en écoles d'ingénieurs après une classe prépa technologie-biologie (TB)...

##### Débouchés

Dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire, de l'environnement, du commerce, du tourisme vert...

#### → Bac sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

##### Enseignements communs

Maths, physique-chimie, histoire-géo, langues vivantes, enseignements technologiques transversaux ou en langue vivante 1...

**4 spécialités dès la 1<sup>re</sup>:** architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique.

##### Poursuite d'études

Principalement en BTS ou DUT, en écoles d'ingénieurs, classes prépa TSI (technologie et sciences industrielles), à l'université...

##### Débouchés

Dans tous les secteurs industriels : BTP, énergies et développement durable, construction navale, ferroviaire et aéronautique, maintenance, matériaux, mécanique, audiovisuel, électronique, informatique, télécoms, numérique...

#### → Bac sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

##### Enseignements communs

Design et arts appliqués (y compris en LV1), langues vivantes, physique-chimie, maths, histoire-géo...

##### Poursuite d'études

Principalement en BTS du domaine des arts appliqués, en écoles d'art pour préparer un diplôme des métiers d'art (DMA), un diplôme d'école, de communication visuelle, de design...

##### Débouchés

En architecture intérieure, en design industriel, dans la publicité, l'édition, la mode...





## → Bac sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

### Enseignements communs

Sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathologie humaines, sciences physiques et chimiques, maths...

### Poursuite d'études

Principalement en BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social, économie sociale et familiale, diététique, analyses de biologie médicale, métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie, DUT carrières sociales, en écoles paramédicales (DE d'infirmier, de manipulateur en électroradiologie médicale ; DTS d'imagerie médicale et de radiologie thérapeutique...) ou du secteur social (DE d'assistant social, d'éducateur spécialisé...).

### Débouchés

Dans le secteur du social et de la santé : conseiller en économie sociale et familiale, responsable dans les services à la personne, assistant des professionnels de santé, infirmier, cadre des établissements sanitaires et sociaux...

## → Bac sciences et technologies de laboratoire (STL)

### Enseignements communs

Maths, physique-chimie, français, histoire-géo, chimie-biochimie-sciences du vivant, mesure et instrumentation, enseignement technologique en langue vivante 1...

**2 spécialités dès la 1<sup>re</sup>** : biotechnologies ; sciences physiques et chimiques en laboratoire.

### Poursuite d'études

Principalement en BTS et DUT en biologie, chimie, physique, industries agroalimentaires, hygiène-environnement... mais aussi en classes prépa TB (technologie et biologie), TPC (technologie et physique-chimie), TSI (technologie et sciences industrielles), écoles d'ingénieurs, écoles spécialisées, à l'université...

### Débouchés

Dans les laboratoires de mesure et de contrôle, les ateliers de production (industries chimiques, pharmaceutiques, agroalimentaires), le paramédical...

## → Bac sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

### Enseignements communs

Économie-droit, management des organisations, sciences de gestion, langues vivantes...

**4 spécialités en terminale** : gestion et finance ; marketing ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion.

### Poursuite d'études

Principalement en BTS et DUT en gestion, commerce, communication des entreprises, assistantat de direction, comptabilité, tourisme... mais aussi en classes prépa économiques pour entrer en écoles de commerce, en écoles spécialisées, à l'université...

### Débouchés

Dans les fonctions administratives, comptables ou commerciales des entreprises, les banques, les assurances, la grande distribution, le transport, la logistique, les entreprises industrielles...

## → Bac sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

### Enseignements communs

Économie et gestion hôtelière, sciences et technologies des services, sciences et technologies culinaires, enseignement scientifique alimentation-environnement, enseignement technologique en langue vivante, maths, langues vivantes, sciences, français, histoire-géo...

### Poursuite d'études

Principalement en BTS de l'hôtellerie-restauration, mais aussi du tourisme, du commerce et des services, de la comptabilité et de la gestion des organisations... en écoles hôtelières et de commerce ou à l'université, en management, sciences et techniques de l'hôtellerie-restauration...

### Débouchés

Dans les secteurs de la gestion hôtelière, les services d'accueil ou d'hébergement, la restauration et le tourisme...

## → Bac techniques de la musique et de la danse (TMD)

### Enseignements communs

Maths, sciences physiques, histoire de l'art et des civilisations, EPS, exécutions instrumentales ou chorégraphiques, histoire de la musique ou de la danse, cours de musique ou de danse en conservatoire...

**2 options dès la 2<sup>de</sup> spécifique** : instrument ; danse.

### Poursuite d'études

Priorité à la poursuite d'études supérieures en conservatoire ou à l'université.

### Débouchés

Dans le domaine du spectacle comme pianiste, compositeur, danseur, chorégraphe... mais aussi dans l'enseignement, l'animation socioculturelle, la gestion de spectacles... ■

# AVEC L'ALTERNANCE, METTEZ UN PIED CHEZ SNCF ET DEVEENEZ UNE POINTURE.

SNCF S'ENGAGE POUR L'INTÉGRATION  
DES JEUNES AVEC 39 DISPOSITIFS  
DE FORMATION AU CŒUR DU FERROVIAIRE.



Crédit photo : Shutterstock

➔ [SNCF RECRUTE SUR SNCF.COM/FORMATIONS](http://SNCF.COM/FORMATIONS)

 **LIBRAIRIE** 

## [www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)

**RETROUVEZ  
ET COMMANDEZ  
LES PUBLICATIONS  
DE L'ONISEP  
EN VERSION PAPIER  
ET AU FORMAT  
NUMÉRIQUE**



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS



# Choisir la voie professionnelle

Choisir la voie professionnelle, c'est se former à un métier soit comme apprenti (alternant travail en entreprise et formation en centre de formation d'apprentis, CFA), soit comme élève de lycée professionnel avec des stages en entreprise. Au bout de 2 ans pour le CAP et de 3 ans pour le bac pro, on obtient un diplôme donnant accès à l'emploi mais aussi la possibilité de continuer ses études.

## ↘ Cap sur le travail en équipe

La voie professionnelle privilégie le travail en petits groupes et en équipe, notamment en atelier, pour favoriser votre autonomie et rendre les relations avec les enseignants plus simples et plus directes.

Des projets concrets (sportifs, artistiques, à caractère professionnel...) liés à vos centres d'intérêt permettront également ce travail à plusieurs.

## ↘ Des enseignements généraux comme au collège

Lycéen/ne ou apprenti/e, vous suivrez des enseignements généraux (français, maths, histoire-géo, langue étrangère...). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec l'entreprise et ses métiers.

### INFO +

#### 2<sup>de</sup> pro à orientation progressive

Certains établissements professionnels volontaires expérimentent la 2<sup>de</sup> professionnelle à orientation progressive. Objectif : améliorer l'information sur les différents bacs pro pour permettre aux élèves de choisir l'orientation qui leur convient le mieux. À l'entrée en 2<sup>de</sup> pro, les élèves découvrent (pendant environ 12 semaines) les différentes spécialités de bac pro. À l'issue de cette période de découverte, les élèves connaissent les caractéristiques des différentes filières, leurs débouchés et leurs éventuelles poursuites d'études, et peuvent déterminer leur spécialité en toute connaissance de cause. Renseignez-vous auprès de votre collègue pour connaître les établissements professionnels concernés par cette expérimentation.

#### 3<sup>e</sup> Segpa : objectif CAP ou CAP agricole

La plupart des élèves de 3<sup>e</sup> des sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) se dirigent vers un CAP ou un CAP agricole pour apprendre un métier. En 2 ans, cette formation, préparée sous statut scolaire ou en apprentissage, leur permet d'acquérir des connaissances et des savoir-faire professionnels. Les élèves peuvent préparer leur diplôme en lycée professionnel (LP), en établissement régional d'enseignement adapté (Érea), en maison familiale et rurale (MFR) ou en centre de formation d'apprentis (CFA).



## ↘ Des enseignements pro en atelier et en entreprise

Une partie de votre temps se déroulera en atelier, en laboratoire ou en salle informatique pour y apprendre les techniques et les gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques.

L'autre partie (de durée variable) se passera en entreprise pour vous confronter à des situations professionnelles en conditions réelles, découvrir le fonctionnement d'une entreprise...

## ↘ Et pourquoi pas l'apprentissage ?

Du CAP au diplôme d'ingénieur, tous les diplômes peuvent se préparer en apprentissage. Le principe : suivre une formation alternée entre un CFA (ou une section d'apprentissage ou une unité de formation en apprentissage en lycée professionnel, et qui sont fréquentées par plus de 10 % des apprentis) et une entreprise. Très souvent, le rythme est de 1 semaine en CFA et de 2 semaines chez l'employeur.

L'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans (ou 15 ans après la 3<sup>e</sup>) à 25 ans qui s'engagent à préparer un diplôme professionnel. **Attention** : ce sont les jeunes eux-mêmes qui doivent chercher une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage. Aussi, mieux vaut s'y prendre très tôt dans l'année pour effectuer ces démarches. Une fois l'entreprise d'accueil trouvée, c'est cette dernière qui inscrit le jeune en CFA.

Un contrat de travail rémunéré (entre 25 et 78 % du Smic selon l'âge et l'année du contrat), à durée déterminée ou indéterminée\*, est signé par l'apprenti/e, l'employeur et le CFA, en vue de préparer un diplôme. Certains secteurs sont plus ouverts aux apprentis préparant un CAP. Renseignez-vous auprès des chambres de métiers et de l'artisanat, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres d'agriculture, [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique « Lycée / Les voies de formation et diplômes / Se former par l'apprentissage » et [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr), rubrique « Enseignement et recherche ». ■

\* Désormais, l'apprenti peut signer un contrat de travail à durée indéterminée (CDI). Dans ce cas, son contrat comporte :

- une première période de préparation à un diplôme professionnel en apprentissage ;

- une seconde période de salariat régi par les dispositions propres aux CDI, à l'exception des règles relatives à la période d'essai, puisque cette dernière est incluse dans la période en apprentissage.

Pour en savoir plus : [www.apprentissage.gouv.fr](http://www.apprentissage.gouv.fr).

## Le bac professionnel

Diplôme donnant accès à l'emploi, le bac pro offre une qualification reconnue de niveau IV (voir page 15) sur le marché de l'emploi et répond à la demande des entreprises de la production et des services. L'enseignement se réfère à des métiers et comprend des périodes de formation en entreprise. Il peut aussi permettre l'accès à l'enseignement supérieur, principalement en BTS.

Le parcours du bac pro se compose :

- d'une 2<sup>de</sup> professionnelle ;
- d'une 1<sup>re</sup> professionnelle ;
- d'une terminale professionnelle.

En vous permettant d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée), la 2<sup>de</sup> pro commence à vous préparer à un bac pro précis. Ce dernier comprend :

- **des enseignements généraux** identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac pro ;
- **des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac pro**, avec des différences selon que le bac pro relève du secteur de la production ou du secteur des services ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (22 semaines réparties sur 3 ans) ;
- **un accompagnement personnalisé** : tout au long du parcours de bac pro, ce dispositif vous sera proposé en fonction de vos besoins et de vos projets personnels. Cet accompagnement personnalisé pourra prendre la forme d'un travail de soutien, d'approfondissement et d'aide à l'orientation, en particulier pour la préparation à la poursuite d'études.

### → Enseignements et horaires en bac pro du secteur des services

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité :	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux :	
Français, histoire-géographie	4 h
Enseignement moral et civique (EMC)	30 min
Mathématiques	2 h environ
Langues vivantes (1 et 2)	4 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30
<b>Total horaires hebdomadaires</b>	<b>de 32 h 30 à 33 h 30</b>

\* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Les élèves ayant opté pour les bacs pro Commerce - Gestion administration - Logistique - Métiers de la sécurité - Services de proximité et vie locale - Vente suivront un enseignement général de langue vivante 2 (LV2).

### → Enseignements et horaires en bac pro du secteur de la production et spécialités proches

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité :	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Économie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux :	
Français, histoire-géographie	4 h
Enseignement moral et civique (EMC)	30 min
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30
<b>Total horaires hebdomadaires</b>	<b>de 33 h 30 à 34 h 30</b>

\* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

## Le bac professionnel agricole

Il comprend :

- **des enseignements généraux** (français, histoire-géo, documentation, langue vivante, biologie-écologie, maths, physique-chimie, informatique, éducation socioculturelle, EPS) ;
- **des enseignements professionnels** (techniques professionnelles, sciences économiques) ;
- **des enseignements à l'initiative des établissements** ;
- **un stage collectif** pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2<sup>de</sup> pro et 1 semaine sur le cycle terminal) ;
- **des travaux pratiques renforcés** (chantier école) ;
- **une mise à niveau des élèves** (1 semaine en 2<sup>de</sup> pro) ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (18 à 22 semaines dont 4 à 6 semaines en 2<sup>de</sup> pro).

Pour connaître les enseignements et les horaires de la voie professionnelle agricole, rendez-vous sur [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr), rubrique « Enseignement et recherche ».



**INFO +**

### L'entretien personnalisé d'orientation

Dès l'entrée en 2<sup>de</sup> professionnelle ou en 1<sup>re</sup> année de CAP, vous bénéficiez, autant que possible avec vos parents, d'un entretien personnalisé d'orientation. Son but : vous aider à atteindre vos objectifs et repérer au plus vite vos éventuelles difficultés.



## Le certificat d'aptitude professionnelle - le certificat d'aptitude professionnelle agricole

Avec 180 spécialités, le CAP/CAP agricole, préparé en lycée professionnel ou en apprentissage, est très apprécié des employeurs. Il se compose de 2 années d'études, visant l'acquisition de techniques précises pour apprendre un métier. La formation comporte :

- des enseignements généraux (français, maths-sciences, histoire-géo, langue vivante étrangère...), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles, par exemple la biologie dans le domaine de la coiffure, ou les sciences physiques en électricité ;
- des enseignements technologiques et professionnels représentant un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques (TP) et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP/CAP agricole ;
- une période de formation en milieu professionnel de 12 à 16 semaines (réparties sur 2 années) selon les spécialités.

### → Enseignements et horaires en 1<sup>re</sup> année de CAP

Enseignements obligatoires :	Horaires hebdomadaires
Français, histoire-géo	3 h 30 ou 4 h <sup>(1)</sup>
Maths-sciences <sup>(2)</sup>	3 h 30 ou 4 h <sup>(1)</sup>
Langue vivante	2 h
Arts appliqués et cultures artistiques	2 h
EPS	2 h 30
Prévention, santé, environnement	1 h
Enseignement moral et civique (EMC)	30 min
Enseignement technologique et professionnel	17 h ou 18 h
Aide individualisée <sup>(3)</sup>	1 h
Enseignements facultatifs :	
Atelier d'expression artistique	2 h
Atelier d'EPS	2 h
<b>Total horaires hebdomadaires</b>	<b>de 33 h à 39 h</b>

(1) Horaires variables selon la spécialité.

(2) Sciences appliquées ou sciences physiques en fonction de la spécialité.

(3) Cet horaire est réservé à certains élèves en français et/ou en maths.

## Un diplôme professionnel et après ?

### → Après un bac pro/bac pro agricole ou un CAP/CAP agricole

Bac pro/bac pro agricole et CAP/CAP agricole sont des diplômes d'insertion professionnelle immédiate. Néanmoins, vous pouvez aussi continuer à vous former. Par exemple, dans le cas d'une poursuite d'études après un CAP/CAP agricole, vous pouvez préparer un second CAP, intégrer une 1<sup>re</sup> professionnelle, voire une 1<sup>re</sup> techno... avec un excellent dossier, approfondir une spécialisation :



© Chris Schmidt/Stock.com

### La mention complémentaire (MC)

La MC se prépare en 1 an en lycée professionnel ou en apprentissage. Elle permet de se spécialiser dans un domaine précis et facilite l'insertion dans la vie active après un premier diplôme professionnel. Par exemple, après un bac pro commercialisation et services en restauration, possibilité de préparer une MC employé barman ou sommelier ; après un CAP coiffure, une MC coiffure coupe couleur...

### Le certificat de spécialisation agricole (CS)

Le CS permet aux titulaires d'un diplôme professionnel d'acquies des compétences professionnelles complémentaires à leur diplôme par la voie de l'apprentissage, en 1 an (jardinier de golf, par exemple). Il existe des CS accessibles après un CAP agricole, un bac pro agricole ou un BTS agricole.

### → Après un CAP/CAP agricole

#### Le brevet professionnel (BP)

Le BP se prépare en 2 ans, en apprentissage. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (plombier, libraire, éleveur, paysagiste...) et est exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte. Par exemple, pour devenir fleuriste, coiffeur, pâtissier...

#### Le brevet des métiers d'art (BMA)

Le BMA se prépare en 2 ans après un CAP des métiers d'art. Il forme des spécialistes en conception, mise au point, fabrication, réparation d'objets fabriqués en petites séries ou à l'unité (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie...).

#### Le brevet technique des métiers (BTM)

Le BTM se prépare en 2 ans. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation. Domaines professionnels concernés : métiers de bouche



©murefotola.com

(chocolatier, glacier, pâtissier...), énergie-électricité, mécanique, bois-ameublement, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical... Le BTM n'est pas un diplôme de l'Éducation nationale. Il est délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat.

## → Après un bac pro/bac pro agricole

### Le brevet de technicien supérieur/agricole (BTS/BTSA)

Préparé par 26 % des bacheliers pro (apprentis compris), le BTS/BTSA constitue une voie de réussite par l'enseignement supérieur... à condition d'avoir un bon dossier scolaire et une forte motivation. Grâce à une formation (en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage) tournée vers la pratique, avec un rythme de travail soutenu et un bon sens de l'organisation, le BTS permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu (transport, électronique, édition, design...). L'obtention de la mention « bien » ou « très bien » à l'examen du bac assure l'entrée de droit dans un BTS du même domaine que le bac pro. Renseignez-vous sur les différentes formes d'accompagnement pédagogique spécifique qui sont proposées, dans les établissements scolaires, aux bacheliers pro (voir aussi page 18).

### Le diplôme des métiers d'art (DMA)

Accessible après un bac pro artisanat et métiers d'art ou un brevet de technicien (BT) arts appliqués, il forme des réalisateurs-concepteurs ou des artisans créateurs spécialisés en arts du bijou, de l'habitat, en arts graphiques, du cirque, du costume, du décor architectural, de l'horlogerie, de la lutherie, de la régie de spectacle et du cinéma. Il se prépare en 2 ans, en lycée ou en apprentissage.

### Le diplôme universitaire de technologie (DUT)

Le DUT se prépare en 2 ans en institut universitaire de technologie (IUT) au sein des universités. Il vise la polyvalence dans un domaine professionnel assez large pour s'adapter à une famille d'emplois. Cette filière d'études n'est pas adaptée au profil des bacheliers pro, car elle privilégie la théorie et non la pratique et sélectionne les étudiants sur les matières générales. Moins de 1 % des bacheliers pro y tentent leur chance... avec de nombreux abandons avant même la fin de la 1<sup>re</sup> année... ■

## INFO +

### Qu'est devenu le BEP ?

Depuis 2009, le brevet d'études professionnelles (BEP) est devenu une certification intermédiaire du cursus bac pro en 3 ans. C'est-à-dire que sa préparation est intégrée dans la formation du bac pro. Sa présentation est obligatoire pour les scolaires, facultative pour les apprentis. Les épreuves sont majoritairement évaluées en contrôle en cours de formation (CCF). En cas d'échec, il est possible de se représenter à l'examen en conservant le bénéfice de ses notes (= ou > à 10/20) pendant 5 ans.

Le BEP reste un diplôme national de niveau V inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

### Le brevet professionnel agricole (BPA)

Il est possible de préparer un BPA, diplôme national du ministère de l'Agriculture, en apprentissage, en 2 ans après la 3<sup>e</sup>. Il atteste une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole. Il existe 9 spécialités de BPA.

### Diplômes et niveaux de qualification

**Niveau V** : CAP, BEP, diplôme national du brevet (DNB), certificat de formation générale (CFG).

**Niveau IV** : bac général, technologique ou professionnel, BP, BT ou équivalent.

**Niveau III** : diplômes de niveau bac + 2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales... ou équivalent).

**Niveau II** : diplômes de niveau bac + 3 (licence, licence pro ou équivalent) ou bac + 4 (master 1, maîtrise ou équivalent).

**Niveau I** : diplômes de niveau bac + 5 (master 2, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école ou équivalent).

### Handicap

Les élèves en situation de handicap peuvent aussi se former par l'apprentissage. Dans leur cas, pas de limite d'âge, possibilité de prolonger la durée de leur contrat et de suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le CFA à cause de leur handicap.

Pour plus d'informations, [www.onisep.fr/handicap](http://www.onisep.fr/handicap), rubrique « Vers l'emploi / Formation professionnelle / Handicap et apprentissage ».



# Liste des bacs pro

Liste mise à jour en septembre 2015

Accompagnement, soins et services à la personne, options A : à domicile ; B : en structure
Accueil-relation clients et usagers
Aéronautique, options avionique ; structure ; systèmes
Agencement de l'espace architectural
Agroéquipement
Aménagement et finitions du bâtiment
Aménagements paysagers
Artisanat et métiers d'art, options communication visuelle plurimédia ; facteur d'orgues organier ; facteur d'orgues tuyautier ; marchandisage visuel ; métiers de l'enseigne et de la signalétique ; tapissier d'ameublement ; verrerie scientifique et technique
Aviation générale
Bio-industries de transformation
Boucher-charcutier-traiteur
Boulangier-pâtissier
Commerce
Commercialisation et services en restauration
Conducteur transport routier marchandises
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion de l'exploitation agricole options systèmes à dominante cultures ; systèmes à dominante élevage ; vigne et vin
Conduite et gestion des entreprises maritimes, options commerce ; pêche ; plaisance professionnelle
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
Construction des carrosseries
Cuisine
Cultures marines
Électromécanicien marine
Électrotechnique, énergie, équipements communicants
Esthétique, cosmétique, parfumerie
Étude et définition de produits industriels
Façonnage de produits imprimés
Fonderie
Forêt
Gestion-administration
Gestion des milieux naturels et de la faune
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Interventions sur le patrimoine bâti, options A : maçonnerie ; B : charpente ; C : couverture
Laboratoire contrôle qualité
Logistique
Maintenance des équipements industriels
Maintenance des matériels, options A : agricoles ; B : travaux publics et manutention ; C : parcs et jardins
Maintenance des véhicules, options A : voitures particulières ; B : véhicules de transport routier ; C : motocycles
Maintenance nautique
Menuisier aluminium verre
Métiers de la mode-vêtement
Métiers de la sécurité
Métiers du cuir, options chaussures ; maroquinerie
Métiers du pressing et de la blanchisserie
Métiers et arts de la pierre

Microtechniques
Optique-lunetterie
Ouvrages du bâtiment : métallerie
Perruquier-posticheur
Photographie
Pilote de ligne de production
Plastiques et composites
Poissonnier-écailler-traiteur
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons
Productions aquacoles
Productions horticoles
Productique mécanique, option décolletage
Prothèse dentaire
Réalisation de produits imprimés et plurimédias, options A : productions graphiques ; B : productions imprimées
Réparation des carrosseries
Services aux personnes et aux territoires
Services de proximité et vie locale
Systèmes électroniques numériques
Technicien conseil-vente de produits de jardin
Technicien conseil-vente en alimentation, options produits alimentaires ; vins et spiritueux
Technicien conseil-vente en animalerie
Technicien constructeur bois
Technicien d'études du bâtiment, options A : études et économie ; B : assistant en architecture
Technicien d'usinage
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien de scierie
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien du froid et du conditionnement de l'air
Technicien en chaudronnerie industrielle
Technicien en expérimentation animale
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien géomètre-topographe
Technicien menuisier-agenceur
Technicien modelleur
Technicien outilleur
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Traitements de surfaces
Transport
Transport fluvial
Travaux publics
Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)



Pour en savoir plus sur la voie professionnelle, ses formations et ses métiers

> consultez sans modération le nouveau service en ligne de l'Onisep  
[www.onisep.fr/Voie-Pro](http://www.onisep.fr/Voie-Pro)





# **MOA** C'EST POUR TOI !

Une appli pour découvrir des univers professionnels, des métiers, des formations et préparer tes choix d'orientation.



[\*\*moa.onisep.fr\*\*](http://moa.onisep.fr)

APPLI DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR L'APP STORE ET GOOGLE PLAY A PARTIR DE DÉCEMBRE 2015



>>> **L'école change avec le numérique** >>>  
#EcoleNumerique

# Vos questions, nos réponses...

**Des questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers ? Pas d'hésitation : contactez les conseillers d'orientation-psychologues (dans les centres d'information et d'orientation) ou les conseillers en ligne de l'Onisep pour recevoir une réponse personnalisée, immédiate (ou différée avec une réponse écrite documentée) et gratuite par courrier électronique, tchat ou téléphone à partir de [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr). Voici des exemples de questions... et de réponses !**

## Dès la rentrée prochaine, nous emménageons dans une autre région. Quelles sont les démarches à effectuer pour l'entrée au lycée de ma fille ?

*Vous devez contacter le service scolarité de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale où vous allez résider pour connaître le calendrier de l'affectation, ainsi que les modalités d'admission en fonction des vœux qui ont été formulés. Si votre fille est scolarisée dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat, c'est la décision d'orientation du principal du collège d'origine qui sera prise en compte pour l'inscription au lycée. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'annuaire des rectorats et des directions des services départementaux de l'Éducation nationale sur le site :*

<http://www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-les-inspections-academiques.html>.

## Qu'est-ce que la sectorisation ?

*La sectorisation consiste à affecter un élève dans un établissement en fonction de son domicile, sauf demande de dérogation de la part de la famille. Cette demande sera satisfaite s'il reste des places non prises par les élèves du secteur. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-Dasen) accorde les dérogations selon des critères nationaux (par ordre de priorité) et en fonction des directives fixées dans chaque académie pour l'année en cours :*

- 1/ élèves en situation de handicap ;*
- 2/ élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;*
- 3/ élèves boursiers au mérite ;*
- 4/ élèves boursiers sur critères sociaux ;*
- 5/ élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;*
- 6/ élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ;*
- 7/ élèves suivant un parcours scolaire particulier.*

## Que faire après le bac pro ?

*Les bacs pro visent prioritairement l'insertion dans la vie active. Cependant, de plus en plus de bacheliers professionnels aspirent à continuer des études supérieures. Sous réserve d'un bon dossier, d'une forte motivation, d'un travail soutenu et d'une organisation rigoureuse, vous pouvez prétendre à un brevet de technicien supérieur (BTS) ou à un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), en scolarité ou en apprentissage.*

*Des dispositifs d'accompagnement destinés aux bacheliers professionnels sont mis en place dans un certain nombre de lycées, pour favoriser votre adaptation dans le supérieur. Renseignez-vous auprès du centre d'information et d'orientation (CIO) le plus proche. De plus, les élèves ou les apprentis ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » sont admis prioritairement en BTS dans une spécialité correspondant à leur bac.*

## Comment intégrer une section sportive scolaire ?

*En fonction des décisions d'orientation et de votre niveau sportif (épreuves sportives en lien avec la fédération, et examen médical), vous pouvez intégrer une section sportive scolaire. Pour vous aider, parlez-en à votre professeur d'EPS et à votre entraîneur de club sportif. Renseignez-vous auprès de votre établissement sur les modalités retenues dans l'académie.*



## Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ?

*Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux en termes de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités ou sections rares et/ou très demandées. Restez toujours joignable, particulièrement en juillet, et assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires avant de partir en vacances.*

*En cas de difficulté, le principal de votre collège doit vous guider dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du centre d'information et d'orientation (CIO), en lien avec les services départementaux ou rectoraux de l'Éducation nationale.*

## Qu'est-ce qu'une section européenne ?

*Les sections européennes (ou de langues orientales) sont présentes en lycée général et technologique et en lycée professionnel (LP). Le niveau en langue vivante et la motivation sont déterminants pour y accéder. Au programme : les mêmes matières que pour les autres élèves de 2<sup>de</sup>, mais l'enseignement de l'une d'elles se fait en partie dans la langue de la section. La connaissance de la culture du pays concerné est approfondie par des échanges et, notamment, par des stages professionnels à l'étranger pour les lycéens pro. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.*

## Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ?

*En 3<sup>e</sup>, il est rare d'avoir une idée précise d'un futur métier. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, rencontrez le conseiller d'orientation-psychologue (Cop), consultez les ressources d'information au CDI, discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège. Profitez du stage en entreprise (« séquence d'observation en milieu professionnel ») pour interroger des professionnels sur leur parcours, rendez-vous aux salons, forums, journées portes ouvertes, appuyez-vous sur les ressources auxquelles vous avez eu accès dans le Folios (ex-webclasseur).*

## Rencontrant des difficultés médicales importantes, comment savoir si les études que j'envisage sont compatibles avec mon état de santé ?

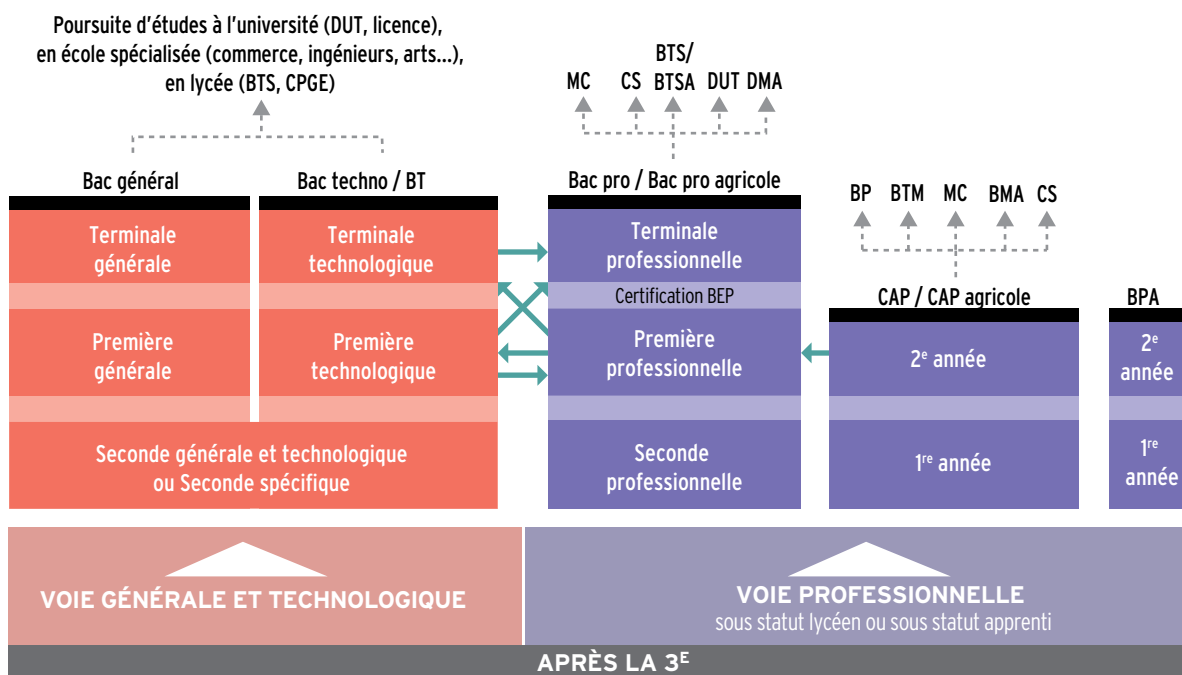
*Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3<sup>e</sup>, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise (« séquence d'observation en milieu professionnel ») lors de votre année de 3<sup>e</sup> pour observer les conditions de travail, poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin de l'Éducation nationale et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités. N'hésitez pas à rencontrer le conseiller d'orientation-psychologue (Cop), l'enseignant référent et l'équipe de suivi de la scolarisation pour envisager plusieurs solutions de poursuites d'études et de métiers.*



# Les formations après la 3<sup>e</sup>

Après la 3<sup>e</sup>, vous pouvez vous diriger vers :

- la voie professionnelle, pour préparer un bac pro ou un CAP ;
- la voie générale et technologique, pour préparer un bac général ou technologique.



## Passerelles

Pour permettre des parcours réversibles entre les différentes voies, et pour éviter des choix figés, il existe des possibilités de stages passerelles (voir page 7) en fonction de votre profil.

### → Bac général

C'est un diplôme national organisé en séries : ES, L, S. Son obtention permet d'envisager des poursuites d'études supérieures longues (université, classes prépa, écoles d'ingénieurs...).

### → Bac professionnel/Bac professionnel agricole

C'est un diplôme national qui prépare à l'entrée dans la vie active ou à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur (BTS), brevet de technicien supérieur agricole (B TSA)...

### → Bac technologique

C'est un diplôme national organisé en séries : STI2D, STD2A, STMG, STL, ST2S, STAV, STHR, TMD. Il prépare davantage à la poursuite d'études : diplôme universitaire de technologie (DUT), brevet de technicien supérieur (BTS), brevet de technicien supérieur agricole (B TSA)... qu'à l'accès direct à l'emploi.

→ BMA : brevet des métiers d'art.

→ BP : brevet professionnel.

→ BPA : brevet professionnel agricole.

→ BT : brevet de technicien. C'est un diplôme national, spécialisé dans un domaine professionnel précis, qui se prépare à partir d'une 2<sup>de</sup> spécifique : dessinateur en arts appliqués ; métiers de la musique.

→ BTM : brevet technique des métiers.

→ BTS/B TSA : brevet de technicien supérieur / brevet de technicien supérieur agricole.

→ CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle / certificat d'aptitude professionnelle agricole. C'est un diplôme national qui permet d'accéder rapidement à la vie active ou de rejoindre le parcours de bac pro.

→ CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles.

→ CS : certificat de spécialisation.

→ DMA : diplôme des métiers d'art.

→ DUT : diplôme universitaire de technologie.

→ MC : mention complémentaire.

## À NOTER !

### 2<sup>de</sup> spécifique

Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2<sup>de</sup> spécifique (et non à partir d'une 2<sup>de</sup> générale et technologique) : STHR ; TMD. C'est le cas également de certains BT (voir ci-contre).

### Certification BEP

Voir page 15.

→ Retrouvez la présentation de ces formations pages 9, 10, 13, 14 et 15.

**MODE EXAMEN INTÉGRÉ :** Calculatrices graphiques conformes à la nouvelle réglementation du baccalauréat 2018

# Les outils de la réussite au lycée

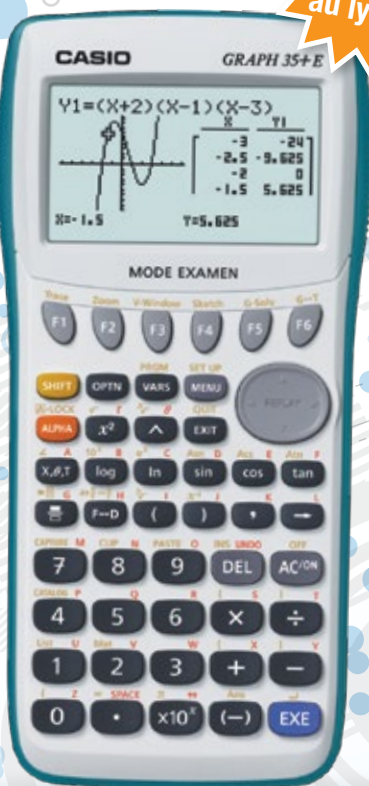
A chaque  
filière sa  
calculatrice  
CASIO

Graph 25+E

Graph 35+E

N°1  
au lycée\*

Graph 75+E



Dédiée aux bacs  
professionnels  
Équations polynomiales  
Tableaux de valeurs  
Statistiques à  
1 et 2 variables

La référence au  
lycée, toutes sections  
Graphiques dynamiques  
Calcul matriciel  
Suites

Idéale pour le lycée  
et les études supérieures  
Tableur  
Ecran contrasté  
Calcul vectoriel

Toutes ces calculatrices CASIO sont conformes aux programmes scolaires du ministère de l'Éducation nationale.

\* 36,5 % de parts de marché valeur (Source GfK Panelmarket calculatrices graphiques, janvier à décembre 2014).

**CASIO**  
www.casio-education.fr

# Collégien/ne en situation de handicap

## Orientation et poursuite d'études

Comme tout élève, l'élève de 3<sup>e</sup> en situation de handicap doit préparer ses choix d'orientation. Cela implique des questionnements de sa part, pour trouver les formations et les établissements qui répondent à ses besoins éducatifs particuliers. Pour aller plus loin, 6 questions-réponses.

### ↳ Qu'est-ce que le handicap ?

La loi définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

### ↳ Droit à la compensation

Depuis la loi du 11 février 2005, un droit à la compensation des conséquences du handicap doit s'appliquer en matière d'éducation. Concrètement, cela implique que les élèves reconnus comme étant en situation de handicap peuvent bénéficier de divers dispositifs leur permettant de pallier les difficultés liées au handicap. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS), conçu avec l'élève et sa famille, précise le projet d'orientation et les aménagements nécessaires à la compensation du handicap. Un enseignant référent veille à la mise en œuvre effective du PPS.

### ↳ Que recouvre la situation du handicap ?

La définition du handicap est susceptible d'englober des situations très variées, qui vont au-delà de l'idée parfois restrictive que l'on se fait du handicap. De ce fait, un élève dyslexique ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), et ainsi bénéficier d'aménagements tout au long de sa scolarité.

### ↳ Les aides

Il peut s'agir d'aides techniques (par exemple, utilisation de matériel adapté...), d'aides humaines (auxiliaire de vie scolaire), d'aides financières, d'aménagements des études et des examens...

### ↳ Concernant la voie pro (CAP, bac pro...)

Outre les aménagements de la scolarité et des examens, il existe aussi des dispositions spécifiques relatives aux stages et aux formations suivies en alternance. Il est possible, à partir de 16 ans, de demander à bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Par ailleurs, l'apprenti bénéficiant de la RQTH peut souscrire un contrat d'apprentissage aménagé.

Qui contacter et comment ? Enseignants référents, médecins scolaires et bien sûr maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sont les interlocuteurs et structures incontournables. L'enseignant référent est chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Il fait aussi le lien entre la famille de l'élève, l'équipe éducative et la MDPH.

Pour plus d'informations sur les dispositifs, il suffit de consulter les sites des directions des services départementaux de l'Éducation nationale. ■

© Paul Hill/Fotolia.com



## Mon enfant est scolarisé en 3<sup>e</sup>, en Ulis, pour troubles des fonctions cognitives ou mentales. Quelles poursuites d'études envisager ensuite ?

Après avoir pris l'avis de ses professeurs, selon ses goûts, ses intérêts et ses capacités d'autonomie, l'enseignant référent pourra proposer plusieurs possibilités à votre enfant. Par exemple :

- entrer dans un dispositif Ulis lycée ;
- entrer en lycée professionnel dans une classe de préparation au CAP ;
- suivre une formation en alternance dans un centre de formation d'apprentis (CFA), éventuellement adapté aux personnes handicapées ;
- poursuivre une formation professionnelle au sein d'un institut médico-éducatif (IME) ou d'un institut médico-professionnel (IMPro).

Ces différentes propositions seront discutées lors d'une réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation, puis soumises à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

## Au lycée, de quelles aides peut bénéficier mon enfant ?

Votre enfant peut bénéficier d'aides techniques (utilisation de matériel adapté), humaines (auxiliaire de vie scolaire), financières et d'aménagements des études et des examens. Dans ce dernier cas, il pourra bénéficier, par exemple, d'une majoration du temps de composition, avec un temps de repos suffisant entre les épreuves.

## Qu'est-ce qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ?

Les Ulis sont des dispositifs collectifs au sein des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques, et professionnels, qui accueillent des élèves en situation de handicap (troubles visuels, auditifs, moteurs, cognitifs, mentaux ou troubles envahissants du développement ou troubles multiples associés).

Pour savoir s'il existe une Ulis près de chez vous, consultez :

[www.onisep.fr/handicap](http://www.onisep.fr/handicap), recherche thématique « Une structure handicap ».

## Un jeune handicapé qui rentre en apprentissage peut-il être aidé ?

Dans certains centres de formation d'apprentis (CFA), un référent accueille et informe les jeunes en situation de handicap. Des aménagements de la scolarité, des aides pédagogiques et un accompagnement pour trouver un employeur sont possibles. L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agéfiph) et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) financent des aides techniques et humaines pour l'adaptation du poste de travail.

## On m'a proposé un Pap pour mon enfant dyslexique. De quoi s'agit-il ?

Le plan d'accompagnement personnalisé (Pap) est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui répond aux besoins des élèves présentant des troubles des apprentissages, et pour lesquels des adaptations et aménagements pédagogiques sont nécessaires. Élaboré à la demande de la famille ou de l'équipe éducative, le Pap est mis en place par le chef d'établissement à partir des recommandations du médecin de l'Éducation nationale. Mis en œuvre par les enseignants, le Pap est révisé tous les ans et accompagne l'élève tout au long de sa scolarité.

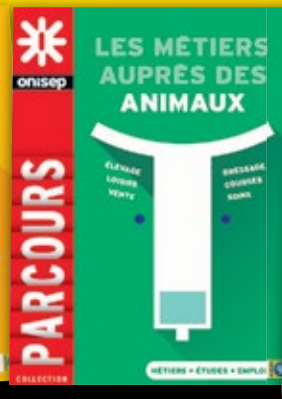
## Mon enfant est reconnu handicapé. Quels sont ses droits ?

La loi du 11 février 2005 a renforcé le droit de l'enfant à la scolarisation en milieu ordinaire en bénéficiant d'aides adaptées. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS), arrêté par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), et avec l'accord de la famille, définit ces aides. Il intègre le projet d'orientation de l'élève, ainsi que les aménagements nécessaires à la compensation de son handicap.

Enfin, la récente loi de refondation de l'école réaffirme que c'est à l'école de s'adapter à la diversité des élèves et non le contraire.



# Des publications pour bien choisir son orientation !



	Réf.	Prix	Qté	Total
<b>→ LES INDISPENSABLES</b>				
Le dico des métiers	901 054	14,90 €		
Artisanat : des métiers pour demain	901 195	9 €		
Quels métiers pour demain ?	901 161	9 €		
<b>→ ARTS / CULTURE / COMMUNICATION / MEDIAS</b>				
Les métiers du jeu vidéo	901 232	12 €		
Les métiers du web	901 227	12 €		
Les métiers de la mode et du luxe	901 186	12 €		
Les métiers des langues et de l'international	901 144	12 €		
Les métiers de la culture et du patrimoine	901 042	12 €		
Les métiers du graphisme et du design	901 141	12 €		
Les métiers du journalisme, de la communication et de la documentation	901 188	12 €		
Les métiers de l'audiovisuel	901 190	12 €		
<b>→ BTP / INDUSTRIE / TRANSPORTS</b>				
Les métiers de l'industrie aéronautique et spatiale	901 142	12 €		
Les métiers du bâtiment et des travaux publics	901 038	12 €		
Les métiers de la mécanique	901 185	12 €		
Les métiers du transport et de la logistique	901 147	12 €		
Industries de carrières et matériaux de construction	901 031	4,90 €		
Les métiers des Compagnons du Devoir et du Tour de France	901 266	4,90 €		
<b>→ DROIT / FONCTION PUBLIQUE</b>				
Les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	901 146	12 €		
Les métiers du droit et de la justice	901 013	12 €		
Les métiers de la justice (disponible en décembre 2015)	901 234	12 €		
Les métiers de la défense et de la sécurité publique	901 034	12 €		
<b>→ ÉCONOMIE / COMMERCE / GESTION</b>				
Les métiers du marketing, de la publicité et de la vente	901 040	12 €		
Les métiers de la banque, de la finance et de l'assurance	901 140	12 €		
Les métiers de la gestion, de la comptabilité et des ressources humaines	901 143	12 €		
Les métiers du commerce de gros	901 261	4,90 €		

	Réf.	Prix	Qté	Total
<b>→ NATURE / AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT</b>				
Les métiers auprès des animaux	901 228	12 €		
Les métiers de la biologie et des biotechnologies	901 039	12 €		
Les métiers de l'agriculture et de la forêt	901 148	12 €		
Les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage	901 145	12 €		
Les métiers de l'agroalimentaire	901 191	12 €		
Les métiers de l'environnement et du développement durable	901 233	12 €		
Les métiers de la propreté et des services associés	901 264	4,90 €		
Les métiers du paysage	901 272	4,90 €		
<b>→ SANTÉ / SOCIAL</b>				
Les métiers du social	901 230	12 €		
Les métiers du médical	901 184	12 €		
Les métiers du paramédical	901 183	12 €		
Les métiers de l'humanitaire	901 043	12 €		
Les métiers auprès des enfants	901 229	12 €		
Les métiers au service du handicap	901 225	4,90 €		
<b>→ SCIENCES / TECHNOLOGIES</b>				
Les métiers de l'électronique et de la robotique	901 231	12 €		
Les métiers de l'énergie	901 139	12 €		
Les métiers de l'informatique	901 187	12 €		
Les métiers de la chimie	901 138	12 €		
<b>→ TOURISME / LOISIRS / HÔTELLERIE / RESTAURATION</b>				
Les métiers du sport	901 192	12 €		
Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration	901 189	12 €		
Les métiers du tourisme (disponible en décembre 2015)	901 235	12 €		

Montant de la commande	..... €
Frais d'envoi en Colissimo*	+ .....
<b>France Métropole : + 6 € (30566) DOM : + 20 € (30585), UE et Suisse : + 12 € (30583), TOM et étranger hors UE : + 25 € (30586)</b>	
*Pour toute commande hors métropole et UE d'un montant supérieur à 100 €, un forfait de 35 € est appliqué (30584).	
<b>Total de la commande</b>	..... €

Commandez en ligne !

[www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)

Pour toute commande à destination des DOM, le tarif hors taxes s'applique. Merci de nous consulter. Conditions générales de vente disponibles sur [www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie) ou sur simple demande.

**Complétez et retournez ce bon de commande accompagné de votre règlement à :**

Onisep VPC, 12 mail Barthélemy-Thimonnier, CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

**VOTRE ADRESSE POSTALE**

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Localité :

Pays :

Merci d'indiquer l'adresse de facturation si celle-ci diffère de l'adresse de livraison.

**E-mail :**

à renseigner impérativement pour le suivi de commande.

**VOTRE MODE DE PAIEMENT**

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : l'agent comptable de l'Onisep

Date et signature :

Je souhaite que les informations me concernant restent confidentielles et ne soient pas divulguées. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données informatiques.